

Commune de : ROMANECHE-THORINS

COMPTE - RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

de la séance du **9 septembre 2021** sous la présidence de Monsieur **Yannick VACHER, Maire**

Présents : Messieurs Jean-Pierre REYNIER, Maurice FAVRE, Gérard LORON, Mesdames Aurélie BUFFA, Josette GOMBERT, adjoints.

Mesdames Monique LENFANT, Patricia FLAMY, Céline MASCHINOT, Lauranne LOMBARD, Marion PONT et Marie-France MONNET.

Messieurs Joël BROUTIN, Frédéric MEUNIER, Charles AHIAFOKPO, Thierry RATIGNIER, Frédéric BERGERON et Thomas PATENÔTRE.

Excusée : Madame Sandrine TITOLO

Monsieur Gérard LORON a été nommé secrétaire

Le procès-verbal de la séance précédente est adopté à l'unanimité des membres présents.

DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS

Le Maire informe l'Assemblée des décisions prises dans le cadre des délégations qui lui ont été consenties par le Conseil Municipal au titre des déclarations d'intention d'aliéner et en matière de marché public.

CESSION VÉHICULES COMMUNAUX

Monsieur Jean-Pierre REYNIER informe le conseil municipal que le véhicule 16 tonnes de marque Renault acquis par la collectivité a été livré aux services techniques.

Considérant que certains véhicules et équipements ne sont plus nécessaires à l'activité des services, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de la société Guinot pour la reprise des véhicules et matériel suivants :

- Camion Renault 220 DCI => 12 600€
- Camion Renault S170 => 4 400€
- Bouille sur châssis roulant 1T5 => 1 500€

PARTICIPATION CENTRE DE LOISIRS LA CHAPELLE DE GUINCHAY

Madame Josette Gombert, informe le conseil municipal d'une demande formulée par le centre de loisirs de La Chapelle-de-Guinchay concernant la participation financière de la commune pour les enfants de Romanèche-Thorins fréquentant le centre. Considérant que la commune ne dispose pas sur son territoire d'une structure de type centre de loisirs et que l'accueil des enfants de Romanèche-Thorins par le centre de La Chapelle-de-Guinchay assure un service aux familles qu'il convient de maintenir. Après étude du dossier, le conseil municipal, à 17 voix pour et 1 voix contre, retient un montant de participation à hauteur de 10 € par jour et par enfant habitant la commune et fréquentant le centre de loisirs de La Chapelle-de-Guinchay.

PARCELLE D518 – VENTE POUR 20M²

Monsieur Jean-Pierre Reynier adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal de la demande d'un habitant de la commune, concernant l'acquisition de la parcelle cadastrée D518 en partie sur la route nationale pour une contenance d'environ 20 m². L'estimation des services du domaine fixant la valeur vénale du bien à 1 800 euros, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de retenir cette vente au prix fixé par les services du domaine.

HAMEAU DUBOEUF – PARTENARIAT PETIT TRAIN TOURISTIQUE

Le Conseil Municipal, à 17 voix pour et 1 voix contre, et au regard de l'intérêt touristique pour la collectivité, reconduit son adhésion pour l'insertion du logo de la commune sur le Petit Train Touristique du Hameau Duboeuf.

« ROMANECHÉ EN FLEURS » - DOTATION DE CONCOURS

Madame Marion Pont, vice-présidente de la commission environnement rappelle au conseil municipal l'opération « Romanèche en fleurs » invitant les habitants de la commune à participer au fleurissement et à l'embellissement de la commune. A l'issue de ce concours, la commission a retenue de primer deux des participants. Le conseil municipal décide à l'unanimité, de retenir les modalités suivantes concernant la dotation pour ce concours auprès des établissements « Mâcon Végétaux » :

- 1^{er} prix : bon d'achat de 50 euros
- 2^{ème} prix : bon d'achat de 30 euros

ADHÉSION CONTRAT CDG – GRAS SAVOYE ASSURANCE RISQUES STATUTAIRES

Le Conseil après avoir délibéré décide d'adhérer au contrat du Centre de Gestion souscrit auprès de AG2R Prévoyance – GRAS SAVOYE pour la couverture de nos obligations statutaires concernant nos agents affiliés à la CNRACL et à l'IRCANTEC à compter du 1er janvier 2022.

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à la CNRACL est de 4,82 avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire (sans option).

Le taux de cotisation, pour l'ensemble des risques, pour les agents affiliés à l'IRCANTEC est de 1,16 avec une franchise de 10 jours sur la maladie ordinaire (sans option).

Questions diverses :

Participation au centre de loisirs de La Chapelle-de-Guinchay : les discussions menées pour la participation financière sollicitée par la commune de La Chapelle-de-Guinchay concernant les enfants de Romanèche accueillis par le centre de loisirs font ressortir le besoin d'accueil durant les mercredis et les temps de vacances scolaires. Si l'intérêt de la mutualisation de certains services est soulevé, les débats révèlent qu'une réflexion d'ensemble pourrait être menée sur ce sujet. Un projet pourrait être porté par la municipalité en ce sens.

Vitrine du bourg : Madame Maschinot informe l'assemblée que la vitrine de l'ancienne pâtisserie située sur le bourg appartenant à la commune sera prochainement décorée. La proposition de Madame Monique Trichard concernant ce projet a été retenue. La réalisation devrait débuter le 22 septembre.

Fête Raclet : Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'au vu du contexte sanitaire et de la difficulté rencontrée à la mise en œuvre du pass sanitaire, seule la partie fête foraine sera maintenue pour cette année 2021. Le contrôle du pass sanitaire sera donc assuré par les forains aux entrées des manèges. Toutes les autres parties du programme de la Fête Raclet sont annulées pour cette année.

Atelier fracture numérique : Madame Gombert informe le conseil municipal d'un contact avec le groupe la poste concernant la mise en place d'ateliers numérique à destination de la population. Le coût financier de cette opération est entièrement pris en charge par la Poste et comprend la mise en place de 4 ateliers à raison de 3 heures par semaine avec mise à disposition de tablettes pour les participants. Le groupe se limitera à 10 personnes, 8 se sont d'ores et déjà manifestées comme étant intéressées. Les ateliers se dérouleront à partir de fin octobre.

Rentrée scolaire : Madame Buffa informe le conseil des différents points concernant la rentrée scolaire. Les services ont repris sous le nouveau protocole sanitaire plaçant la commune en niveau 2. Les travaux de végétalisation de la cour de l'école primaire ont débuté. Le tour des arbres a été « dégoudronné », deux des bancs commandés ont été reçus et installés.

Concernant le restaurant scolaire, un recrutement est en cours suite à la demande de disponibilité d'un des agents en poste. Le service est de nouveau installé à la salle du Moulin à Vent en fonction du protocole applicable en matière de lutte contre la pandémie.

Antenne 4G : Monsieur Vacher informe le conseil qu'une demande concernant l'implantation d'une antenne 4G est toujours en cours. Le projet pourrait aboutir à une installation sur le terrain appartenant à la commune derrière la déchetterie. L'impact de l'antenne serait ainsi réduit.

Madame Monnet informe le conseil qu'il conviendrait de savoir à qui reviendra la charge du démontage de l'antenne le moment venu.

Projet installation de commerces Route Nationale : Monsieur Vacher informe l'assemblée d'un projet sur les anciens bâtiments Bouquerot à la Maison Blanche. Le projet initial semblait se concentrer sur des activités non commerciales alors que le permis de construire déposé pour l'aménagement futur projette l'installation de commerces.

Travaux école maternelle et restaurant scolaire : Monsieur Favre informe le conseil de l'état d'avancement des travaux. La partie isolation et étanchéité sur le hall d'entrée est achevée. Une réunion aura lieu le lundi 13 septembre en mairie avec les entreprises afin de finaliser leurs interventions à venir pour les travaux d'huissierie et de peinture. Les salles de classes concernées seront déménagées le temps nécessaire aux travaux en accord avec les enseignantes concernées.

Une subvention d'un montant de 74 778 € à hauteur de 35% des travaux a été notifiée à la commune au titre de la DETR.

Coté restaurant scolaire les travaux concernant le chauffage et l'installation de la climatisation réversible sont achevés. Reste à voir le changement de l'abonnement compteur auprès du fournisseur d'électricité.

Travaux de voirie : Monsieur Reynier informe l'assemblée que les plans définitifs concernant le projet de giratoire sur la RD906 à hauteur de l'Intermarché sont arrivés en mairie. Un début de travaux peut être espéré pour mars/avril 2022.

Vestiaires du foot : le dossier d'installation de vestiaires est à l'étude en prolongement de la buvette existante.

Vidéosurveillance : dossier à l'étude pour une reprise du système existant avec centralisation des données sur un serveur unique dans un premier temps pour un cout estimé à 19 000 €.

La deuxième étape consistera à étudier la demande de la gendarmerie concernant la pose de nouvelles caméras.

Transports en direction de Mâcon : Monsieur Ahiafokpo rappelle que de nombreux étudiants fréquentant les lycées de Mâcon utilisent le bus de ville à destination de Crêches-sur-Saône et que l'absence du prolongement de cette ligne jusqu'à Romanèche-Thorins est à déplorer. Un rapprochement sera fait avec la commune de La Chapelle-de-Guinchay pour formuler une demande auprès de MBA concernant le transport.

Recherche de médecins : Un courrier a été adressé par la mairie aux services du département. Une annonce sera prochainement publiée dans une revue spécialisée du syndicat des jeunes médecins. Les rapprochements avec deux médecins d'une commune voisine sont toujours d'actualité mais sans aboutissement dans l'immédiat.

La séance est close à 22h15

Le Maire,

Yannick VACHER

